

COMMUNE D'ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 2 avril 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d'Oraison.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 3
Suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 23/03/2026

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :

M. Guy Demandolx, pouvoir à M. le Maire
Mme Nathalie Carnoli, pouvoir à M. Roberto Figaroli
M. Olivier Laurent, pouvoir à Mme Isabel Gamba

Secrétaire de Séance : M. Frédéric Amaral

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

N° 14/2026

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le rapport sur les orientations budgétaires de la commune annexé à la présente délibération.

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE**

- **DONNE** acte à M. le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Pour Copie Certifiée Conforme.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric AMARAL

Le Maire,

Benoît GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :

07/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

RAPPORT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Première étape du cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Il se tient dans les 10 semaines précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Il vise à :

- Informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- Discuter des orientations et priorités financières préfigurant le budget primitif.

Il n'a pas de caractère décisionnel. Il fait l'objet d'une délibération, à laquelle est joint le présent rapport, tenu à disposition du public.

Le contexte international et national

Au niveau mondial, l'économie semblait résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année, qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique toujours très tendu ou du relèvement des droits de douane américains. Les indices de climat des affaires se situent à des niveaux compatibles avec une croissance plutôt soutenue, avec naturellement des disparités selon les régions du monde. C'est un peu comme si un nouvel équilibre avait été trouvé.

Cependant, les derniers événements au Moyen Orient pourraient avoir de lourdes conséquences si cette situation venait à perdurer.

Dans la zone euros, le 3^{ème} trimestre a été marqué par une petite croissance, avec des rythmes assez dispersés selon les pays. L'Espagne continue de se distinguer par une progression du PIB beaucoup plus allante que chez ses partenaires européens. L'inflation restant contenue, la BCE demeure dans une position d'attente.

De nombreux signes d'attentisme sont perceptibles dans l'économie française. Pourtant, le 3^{ème} trimestre a été ponctué par une éclaircie, avec une croissance du PIB en accélération et plutôt de bon niveau, qui contraste avec la stagnation allemande et italienne. Un autre fait marquant a été un ajustement à la baisse de l'emploi sur la même période mais qui est largement imputable à la fin du dispositif de soutien public à l'apprentissage. De l'évolution de ces deux variables ressort un ressaut de la productivité apparente du travail, dont le recul ces dernières années avait inquiété.

DLVAgglo

L'attribution de compensation pour l'année 2025 s'élevait à 1 081 982 € suite à la suppression de la provision pour investissement et les rétrocessions dans le cadre de la modification de l'exercice de la compétence culturelle.

Pour le budget 2026, elle sera égale à 1 102 839 € suite à son approbation par le conseil communautaire DLVAgglo en date du 9 décembre 2025.

Cette augmentation correspond à 50% des variations fiscales positives constatées entre 2023 et 2024 sur la CFE et la TASCOM moins le prélèvement de 10 % reversé à toutes les communes dans la Dotation de Solidarité Communautaire avec neutralisation de la perte fiscale de l'Agglomération entre 2012 et 2013.

La Dotation de Solidarité Communautaire était de 32 168 € en 2025 et sera portée à 34 061 € pour cette année.

Concernant les mises à disposition et services partagés (heures de rémunération de personnel, tractopelle, locaux déchetterie, école de musique, ...), la commune a reçu 69 272 € en 2025.

La situation financière de la commune et les résultats prévisionnels 2025

➤ **Le fonctionnement**

Le budget primitif était de 8 936 197 € et le montant réalisé est de 7 300 710 € soit un taux de réalisation de 81,70 %.

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont été globalement maîtrisées. Elles s'élèvent à 7 087 001,55 €. Nous constatons une légère hausse à hauteur de 10 482 € qui correspond à une augmentation de 0,15 %.
- Les charges à caractère général sont en nette diminution de l'ordre de 105 000 € :
 - Baisse en général des dépenses d'eau, d'électricité et de combustible,
 - Les dépenses d'entretien et de petits travaux sur les bâtiments avaient fortement augmenté l'année dernière dû à un besoin de remise à niveau. Cette année, il y a eu moins de dépenses de réparation car moins de besoin.
- Les charges de personnel ont augmenté quant à elles de 1 % :
 - Glissement Vieillesse Technicité,
 - Augmentation des charges patronales de la CNRACL.
- Les charges de gestion courante progressent à hauteur de 31 426,58 € :
 - Augmentation de la contribution au SDIS de 3.75 % pour un montant de 195 682,79 € cette année par rapport à 188 600,78 € en 2024,
 - Paiement de subventions aux associations votées en 2024 mais payées en 2025.
- Les charges financières sont également en augmentation suite à la régularisation d'un remboursement d'emprunt qui était comptabilisé en année n-1 jusqu'à maintenant. Il y a donc un emprunt qui compte 5 annuités au lieu de 4
 - Les recettes réelles s'élèvent à 8 838 895 € et sont en légère hausse par rapport à l'année passée (+ 66 953 €)
- **Le résultat de clôture estimatif en fonctionnement** (avec le report 2024) est de 1 582 842,83 € (pour mémoire 1 291 499,84 € en 2024).

Au regard du besoin de financer le déficit d'investissement à hauteur de 757 285,15 €, le report du résultat de fonctionnement sera sur le budget 2026 de 825 557,68 €.

➤ L'investissement

- Le montant prévisionnel des dépenses réelles d'investissement (sauf remboursement d'emprunt) était de 3 436 993 € et la réalisation se monte à 1 376 288 € soit un taux de réalisation de 40 %.

Celui-ci, moins important que l'année dernière s'explique par le retard pris sur deux dossiers majeurs.

- Le Pôle Château où il était prévu des inscriptions budgétaires pour l'acquisition, la rénovation d'une partie des lieux et des études qui n'ont pas été réalisées,
- Le Pôle Santé Social a également pris du retard lors des phases de validation de quelques étapes.

Au niveau de l'OPAH RU, chaque année sont affichées les dépenses qui pourraient être engagées pour l'amélioration de l'habitat mais le nombre de dossiers possible n'est jamais atteint.

Les principaux investissements réalisés sont (en €TTC) :

- Dépenses en lien avec l'amélioration de l'habitat et les logements sociaux pour 246 540 €,
- Travaux de voirie pour 192 120 €,
- Agrandissement du bâtiment du périscolaire (fin des travaux) pour 169 140 €,
- Etudes et maîtrise d'œuvre pour le pôle santé social pour 167 450 €
- Réhabilitation du sous-sol de la poste en salle associative pour 135 000 €,
- Place du Kiosque pour 116 280 €,
- Travaux et matériel en lien avec la cantine et les écoles pour 55 900 €,
- Sécurité (caméras, rampe PMR) pour 35 600 €
- Acquisitions et régularisations foncières pour 33 900 €,
- Lancement du projet de schéma directeur des circulations et mobilités actives pour 22 080 €,
- Amélioration d'aménagements à la crèche pour 15 100 €.

- Le montant des recettes réelles d'investissement se montent à 1 322 802,57 € et correspondent majoritairement à des subventions perçues sur des projets des années antérieures (comme le Pôle Urbain Sportif, la place Itard, ...).

Les subventions concernant les travaux effectués cette année ne sont pas encore reçues. Elles concernent notamment la construction du bâtiment périscolaire où sont attendus 261 000 €, les remboursements de la part régionale des subventions OPAH RU pour un montant de 108 000 € et les aménagements relatifs aux plans particuliers de mise en sécurité des écoles, de la crèche et des centres de loisirs pour un peu plus de 47 000 €.

- **Le résultat de clôture estimatif en investissement** (avec le report de 2024) est négatif à hauteur de 1 240 037,88 €.

Comme nous avons un solde positif de RAR de 482 752,73 €, le besoin de financement sera comblé par le résultat positif de fonctionnement.

➤ La dette

Notre capacité d'autofinancement brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) s'établit à 867 043,54 €.

Le remboursement de la dette en capital s'élevant à 598 192,90 € pour 2025, notre capacité d'autofinancement nette se trouve positive de 268 850,64 €.

La commune n'ayant pas fait d'emprunt cette année, l'encours de dette par habitant est maintenant de 761 € contre 861 € l'année dernière.

La capacité de désendettement était de 6,9 ans en 2024 ; elle est maintenant de 5,5 ans.

➤ Les perspectives pour l'année 2026

Les priorités pour cette année se porteront sur :

- Le Pôle santé social,

Pour rappel, le projet est de 6 000 000 € sur 3 ans et les financements attendus sont de l'ordre de 2 196 000 € de la part de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Les locaux occupés par le Centre Médico-Social seront cédés au Département à la fin des travaux.

Les marchés de travaux seront signés cette année et le projet devrait être terminé fin 2027.

Il sera réalisé un emprunt de 2 millions d'euros pour financer cet investissement.

Quatre emprunts étant arrivés à terme en 2025 et deux autres se terminant cette année, la réalisation de cet emprunt ne devrait pas augmenter le montant de l'annuité de remboursement.

De plus cet investissement permettra de percevoir de nouvelles recettes de fonctionnement.

Les loyers qui seront encaissés couvriront les annuités de l'emprunt consenti.

- Le pôle château

Il s'agit d'un projet en 3 phases :

- Phase 1 (2026/2027)

Le pôle artistique, le théâtre de verdure, les parkings et aménagements publics extérieurs

- Phase 2 (2028/2029)

L'achat du château avec agrandissement de la médiathèque et déménagement de la mairie après une consultation de la population.

- Phase 3 (2030/2031)

Rénovation et modernisation de la piscine et des vestiaires.

Le projet porte donc sur plusieurs années, avec des études à hauteur de 65 000 € pour cette année.

- Ilot Paul Jean

L'objectif est la requalification du secteur qui s'étend du site Cigare à l'ancien Shopi, intégrant le bâtiment Paul Réty, la maison « Long », le secteur de la Mairie, l'école élémentaire et le boulevard des frères Jeumary.

La volonté est d'aménager les espaces publics, de prendre en compte les mobilités et les liaisons entre les sites et d'intégrer des logements. Une étude de faisabilité démarrera fin 2026.

L'action prioritaire de ce projet est de créer de nouvelles places de parking et de favoriser les cheminements piétons et l'accès aux commerces du centre-ville.

- Schéma des circulations et mobilités actives :

Un projet global où plusieurs scénarios ont été élaborés sera présenté à la population lors de réunions publiques. Dès cette année une enveloppe budgétaire de 377 000 € sera prévue et sera consacrée au jalonnement des parkings, à l'acquisition d'arceaux pour les vélos et à certains aménagements de voies douces et piétonnières notamment au chemin de Saint Pancrace, au Chemin Saint Anne, avenue Abel Pin et sur le centre-ville.

D'autres travaux et équipements seront également inscrits au budget :

- Place Auguste Siaud pour un montant de 381 000 €,
- Chemin de Thuve, sécurisation de la traversée au hameau de Saint Pancrace, rue Fossé du Moulin 2^{ème} tranche, rue Henri Arnoux, rue Paul Jean et place Colonel Frume et divers chemins communaux pour globalement 270 800 €.
- Mise en place de poubelles de tri pour une ville plus propre et respectueuse de l'environnement et le génie civil pour 206 600 €,
- Végétalisation et requalification du cimetière pour 100 000 €,
- Diverses études et travaux de faisabilité pour le réseau de chaleur pour 135 000 €,
- Dépenses en lien avec la sécurité 91 800 € et en lien avec le sport et les écoles 95 000 €,
- Lancement d'une étude et recherche de financement pour la rénovation du stade Sauvecane pour 15 000 €.

Pour financer ces investissements, différents partenaires comme l'Europe, l'Etat, la Région et le Département ont été sollicités.

Des subventions ont déjà été actées notamment pour le Pôle Santé Social et d'autres sont en discussion avancée pour divers aménagements.

Les recettes globalement attendues s'élèvent à 1 450 000 €.

Comme cela était prévu, nous avons réduit l'endettement de la commune et avons augmenté notre capacité d'investissement.

Nous engageons les grands investissements attendus de notre programme en cadencant les projets sur nos capacités d'investissement en suivant notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

L'ensemble des investissements se fera sans augmenter les taux d'imposition.

Tout ceci grâce à une gestion rigoureuse et stratégique de notre budget et de nos capacités financières.